

Honteuse condamnation pour Maxime !

8 février 2019



Le 4 février dernier un syndicaliste à Solidaires Etudiant-e-s Nice, Maxime, passait devant le tribunal correctionnel de grande instance pour outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions. Maxime participait à la manifestation lycéenne du 3 décembre 2018, en pleine effervescence des mobilisations des gilets jaunes, et s'est fait invectiver au milieu de la manifestation par le commissaire divisionnaire de la police de Nice, Monsieur R. SOUCHI : « Tu es à côté d'un lycée, tu outrepasses ton contrôle judiciaire, rendez-vous au commissariat Auvare à 14h. » Maxime lui a répondu très calmement qu'il ne voyait pas de lycée où il était.

Suite à quoi Monsieur R. SOUCHI l'a menacé agressivement « Fais gaffe, ça ne me dérange pas de te défoncer au milieu de la manifestation », « c'est pas des menaces c'est une promesse. » À une centaine de mètres, Maxime a aperçu la pancarte « Liberté, Égalité, Fraternité » disposée devant les établissements scolaires et a immédiatement quitté la manifestation. Maxime s'est fait arrêter en début d'après-midi par une équipe de la BAC sans savoir pour quel motif. Il n'a appris que plus tard, pendant sa garde à vue, qu'on lui reprochait d'avoir insulté un policier en ces termes : « Connard de flic, va te faire enculer. »

Maxime n'a jamais insulté ce policier et ne prononce d'ailleurs jamais ce genre d'insulte en raison de son engagement pour les causes LGBTI+ et antisexiste.

Plusieurs témoignages de manifestant-e-s ont accompagné ses déclarations et corroborent sa version. Pourtant, Maxime vient d'être condamné en première

instance à 4 mois de prison avec sursis. C'est invraisemblable d'assister à un procès dans lequel un commissaire divisionnaire de police assermenté ment sciemment devant la justice, des témoignages n'ayant aucun poids face à des mensonges, et la procureure avoir des considérations politiques pour discréditer la vérité : Maxime n'a jamais insulté Monsieur R. SOUCHI.

Nous sommes scandalisé-e-s de constater qu'un syndicaliste étudiant peut être condamné sur des mensonges et simple déclaration d'un commissaire de police alors que Maxime est complètement innocent.

Cette décision de justice est à mettre en relation avec les révélations du Canard Enchaîné sur les consignes que le parquet de Paris a donné aux membres des forces de l'ordre sur l'extrême fermeté avec laquelle il fallait traiter les manifestant-e-s, avec la loi anti-manifestants qui vient d'être votée et qui permet de faire condamner quelqu'un-e qui n'a rien fait, avec le niveau de violence policière jamais vu de

la part des forces de l'ordre qui mutilent chaque samedi. Tout ceci fait système : la justice sous Macron part complètement à la dérive et remet dangereusement en question le droit fondamental d'être un opposant aux politiques de brutalité sociale.

Nous maintenons avec fermeté et une extrême sincérité que le commissaire R. SOUCHI ment, et que Maxime est innocent. Aujourd'hui, des manifestant-e-s risquent une condamnation de prison sur des faits complètement fictifs. Maxime va faire appel à cette décision honteuse et nous comptons sur votre soutien.

Une cagnotte est disponible pour couvrir ses frais de justice : <https://www.leetchi.com/fr/c/wL4N7DRw>.

Nous réclamons justice et vérité pour notre camarade et exigeons la démission de R. SOUCHI, commissaire divisionnaire de la police de Nice, pour ses mensonges devant la justice.



08 février 2019

Honteuse condamnation pour Maxime !



Le 4 février dernier un syndicaliste à Solidaires Etudiant-e-s Nice, Maxime, passait devant le tribunal correctionnel de grande instance pour outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions. Maxime participait à la manifestation lycéenne du 3 décembre 2018, en pleine effervescence des mobilisations des gilets jaunes, et s'est fait invectiver au milieu de la manifestation par le commissaire divisionnaire de la police de Nice, Monsieur R. SOUCHI : « Tu es à côté d'un lycée, tu outrepasses ton contrôle judiciaire, rendez-vous au commissariat Auvare à 14h. » Maxime lui a répondu très calmement qu'il ne voyait pas de lycée où il était. Suite à quoi Monsieur R. SOUCHI l'a menacé agressivement « Fais gaffe, ça ne me dérange pas de te défoncer au milieu de la manifestation », « c'est pas des menaces c'est une promesse. » À une centaine de mètres, Maxime a aperçu la pancarte « Liberté, Égalité, Fraternité » disposée devant les établissements scolaires et a immédiatement quitté la manifestation. Maxime s'est fait arrêter en début d'après-midi par une équipe de la BAC sans savoir pour quel motif. Il n'a appris que plus tard, pendant sa garde à vue, qu'on lui reprochait d'avoir insulté un policier en ces termes : « Connard de flic, va te faire enculer. »

Maxime n'a jamais insulté ce policier et ne prononce d'ailleurs jamais ce genre d'insulte en raison de son engagement pour les causes LGBTI+ et antisexiste. Plusieurs témoignages de manifestant-e-s ont accompagné ses déclarations et corroborent sa version. Pourtant, Maxime vient d'être condamné en première instance à 4 mois de prison avec sursis. C'est invraisemblable d'assister à un procès dans lequel un commissaire divisionnaire de police assermenté ment sciemment devant la justice, des témoignages n'ayant aucun poids face à des mensonges, et la procureure avoir des considérations politiques pour discréditer la vérité : Maxime n'a jamais insulté Monsieur R. SOUCHI.

Nous sommes scandalisé-e-s de constater qu'un syndicaliste étudiant peut être condamné sur des mensonges et simple déclaration d'un commissaire de police alors que Maxime est complètement innocent. Cette décision de justice est à mettre en relation avec les révélations du Canard Enchaîné sur les consignes que le parquet de Paris a donné aux membres des forces de l'ordre sur l'extrême fermeté avec laquelle il fallait traiter les manifestant-e-s, avec la loi anti-manifestants qui vient d'être votée et qui permet de faire condamner quelqu'un-e qui n'a rien fait, avec le niveau de violence policière jamais vu de la part des forces de l'ordre qui mutilent chaque samedi. Tout ceci fait système : la justice sous Macron part complètement à la dérive et remet dangereusement en question le droit fondamental d'être un opposant aux politiques de brutalité sociale.

Nous maintenons avec fermeté et une extrême sincérité que le commissaire R. SOUCHI ment, et que Maxime est innocent. Aujourd'hui, des manifestant-e-s risquent une condamnation de prison sur des faits complètement fictifs. Maxime va faire appel à cette décision honteuse et nous comptons sur votre soutien. Une cagnotte est disponible pour couvrir ses frais de justice : <https://www.leetchi.com/fr/c/wL4N7DRw>. Nous réclamons justice et vérité pour notre camarade et exigeons la démission de R. SOUCHI, commissaire divisionnaire de la police de Nice, pour ses mensonges devant la justice.

Solidaires étudiant-e-s, syndicats de luttes

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

www.solidaires-etudiant-e-s.org

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Union Syndicale Solidaires

31 rue de La Grange Aux Belles 75010 Paris

www.solidaires.org

contact@solidaires.org

Lire aussi : Voir sur le site de Solidaires Etudiant-e-s

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Honteuse-condamnation-pour-Maxime>